

# LE MÉDICAL NIVEAU I



**C.F.P.P.A. de la mer et du littoral**  
BOURCEFRANC LE CHAPUS



## APPRENEZ AVEC NOUS CONTACTEZ LE SECRÉTARIAT

rue William Bertrand,  
17560 BOURCEFRANC  
05 46 85 98 20  
[cfppa.bourcefranc@educagri.fr](mailto:cfppa.bourcefranc@educagri.fr)

### TAUX DE RÉUSSITE

100 % (EN 2023)

### TAUX DE SATISFACTION

90 % (EN 2023)

Nous vous guidons à l'aide de nos formations, notre centre peut vous aider à élaborer votre projet professionnel et vous accompagne dans votre évolution.

Le certificat Médical Niveau I permet à tous les marins de dispenser les gestes de premiers secours, à bord du navire et à terre.

### **PUBLIC CONCERNE**

Salariés, demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise.

L'inscription se fait sur dossier. Plusieurs sessions sont planifiées par an (à minima une fois par trimestre).

Nous consulter pour les dates.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour bénéficier d'une adaptation de parcours ou d'une réorientation.

### **FINANCEMENT ET REMUNERATION**

Diverses possibilités (Conseil Régional, OPCO, Transitions Pro, personnel, employeurs, Pôle emploi, CPF...), selon votre cas, contactez nous.

RS622

*CONTENU CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 29 JUIN 2011 RELATIF À LA FORMATION MÉDICALE DES PERSONNELS EMBARQUÉS À BORD DES NAVIRES ARMÉS AVEC UN PERMIS D'ARMEMENT - ANNEXE I FIXANT LE PROGRAMME DE FORMATION ET D'ÉVALUATION, CONSULTABLE SUR [WWW.UCEM-NANTES.FR](http://WWW.UCEM-NANTES.FR)*

# LA FORMATION



## PRE-REQUIS

- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité.



## DIPLOME

Le candidat reçoit un titre de formation médicale de niveau I par la Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique. Ce titre est soumis à un recyclage tous les 5 ans.

Evaluation de l'assiduité et de la participation active à la formation.  
Evaluation par l'observation de la pratique.

Le parcours est adapté suivant les UV et modules déjà acquis.

Possibilité de poursuite en Médical de niveau II.



## MODALITES

Un coût de 157.50 € pour une durée de 10 heures 30 en temps plein.

Formation dispensée en centre.

Voie de formation : Formation continue.



## OBJECTIF ET CONTENU

### **UV- PSC 1 (Premiers Secours Civiques de niveau 1):**

- Malaise et alerte,
- Alerte aux populations,
- Plaies et la protection,
- Brûlures,
- Traumatismes,
- Hémorragies,
- Obstruction des voies aériennes,
- Perte de connaissance,
- Arrêt cardiaque,
- Cas concrets de synthèse.

### **UV-HPR (Hygiène et Prévention des Risques):**

- HPR 1 : Prévention des risques professionnels maritimes,
- HPR 2 : Hygiène individuelle et collective, prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord,
- HPR 3 : Prévention des risques spécifiques.

### **UV-AMMCT 1 (Aide Médicale en Mer – Consultation Télémédicale de niveau 1):**

- Procédures d'aide médicale en mer et de consultation télémédicale d'urgence,
- Utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux de bord,
- Préparation d'une évacuation sanitaire.

Formation théorique et pratique (cours, exercices et simulations).